

## **Pour un congé paternité : résolution de l'AD SPV du 31 mai 2018, relative à la votation fédérale sur le congé paternité**

Considérant, notamment:

- l'initiative populaire fédérale « Pour un congé paternité raisonnable en faveur de toute la famille »  
*L'initiative entend introduire un congé paternité payé sur le modèle du congé maternité. Selon le texte de l'initiative, il doit durer au moins 4 semaines. Cela correspond en général à une absence de 20 jours ouvrés. Contrairement au congé maternité, le principe selon lequel le congé paternité doit pouvoir être pris de façon flexible doit prévaloir, pour autant que ce soit dans un délai d'un an après la naissance de l'enfant. La flexibilité s'applique tant au moment de la prise du congé qu'à sa répartition : il doit aussi être possible de prendre le congé paternité sous forme de jours de congé isolés. L'idée étant que le congé paternité puisse permettre de travailler à temps partiel (par ex. réduction de 100 % à 80 % pendant 20 semaines). [...] Les 14 semaines minimum de congé maternité demeurent inchangées ;*  
(Source : <http://www.conge-paternite.ch/initiative>)
- le rejet du Conseil fédéral de cette initiative la jugeant trop coûteuse, estimée entre 300 et 400 millions selon les sources (*Le Temps*, le 19 octobre 2017) ;
- l'article 35 de la LPers Vaud, alinéa 1.c qui prévoit un congé de paternité de cinq jours ouvrables
- le programme de législature du Conseil d'Etat (2017-2022)  
*Prolonger le congé paternité, en préservant la neutralité de l'effet financier sur la masse salariale, dans l'attente de décisions fédérales en la matière (p. 39).*
- les propos de la présidente du Conseil d'Etat vaudois et cheffe du Département des ressources humaines (*Le Temps*, le 6 novembre 2017)  
*« Nuria Gorrite invoque avant tout la nécessité de rester compétitif: «Une proportion importante de nos collaborateurs arrive en fin de carrière, nous devons nous aligner sur la concurrence pour attirer la nouvelle génération. Beaucoup d'employeurs, communes, Villes mais aussi les privés, offrent des conditions plus attrayantes que les nôtres.»*

### **L'AD de la SPV, réunie le 31 mai 2018, à Lausanne, les délégué-e-s :**

- soutiennent l'initiative « Pour un congé paternité raisonnable en faveur de toute la famille » et appellent les membres de la SPV à l'accepter lors de la votation populaire.
- demandent au Comité cantonal SPV de s'engager dans la campagne lors de la votation populaire.

L'Assemblée des délégué-e-s SPV  
Lausanne, le 31 mai 2018